

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Caserte (Italie)

N° 549 rev

Identification

<i>Bien proposé</i>	Le Palais Royal du 18 ^{ème} siècle de Caserte avec le parc, l'aqueduc de Vanvitelli et l'ensemble de San Leucio
<i>Lieu</i>	Provinces de Campanie et de Bénévent, région de Campanie
<i>Etat Partie</i>	Italie
<i>Date</i>	19 juillet 1996

Justification émanant de l'Etat partie

Le domaine de Caserte est une création unique issue de l'esprit du 18^{ème} siècle et ses bâtiments de grande valeur architecturale sont harmonieusement adaptés à leur environnement naturel, comme le voulaient les options conceptuelles. Ces principes ont influencé le développement des caractéristiques territoriales de la Campanie et de son architecture participant tant du baroque tardif que du néoclassique.

Le Palais Royal, réalisation suprême de Luigi Vanvitelli, laisse entrevoir ce que sera l'aspect extérieur des bâtiments du 18^{ème} siècle, tout en constituant un spectaculaire chant du cygne de l'art baroque, dont il emprunte toutes les caractéristiques requises pour susciter l'illusion d'un espace pluridirectionnel.

Les jardins de Caserte rappellent les grands *parterres* des jardins à la française, avec leurs fontaines et étangs poissonneux, qui évoquent à leur tour la grande tradition Renaissance de Caprarola et Bagnaia. Le jardin anglais est l'œuvre du paysagiste britannique G.A. Graefer, lequel collabore avec Carlo Vanvitelli afin d'adapter à l'Italie méridionale les formes en vogue dans les cours européennes à la fin du 18^{ème} siècle.

L'aqueduc Carolino est bâti afin d'alimenter les fontaines et étangs. Cet ouvrage d'ingénierie hydraulique et d'architecture de haut niveau permet de fournir en eau non seulement les jardins mais aussi les manufactures de soie de San Leucio.

L'importance de la valeur culturelle du domaine de Caserte réside dans la façon dont la richesse culturelle du 18^{ème} siècle napolitain s'exprime à travers ses créations architecturales et paysagères,

dont les aspects fonctionnels s'harmonisent avec le plan d'ensemble afin d'imprimer sa marque indélébile aux collines de Campanie.

[**Note** : Dans le dossier de proposition d'inscription, l'Etat Partie ne fait aucune proposition quant aux critères au titre desquels il considère que ce bien doit être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial. La liste indicative de l'Italie, envoyée au Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO le 28 juin 1996, fait cependant état des critères i, ii, iii et vi.]

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, ce bien est un *site*. Il peut également être considéré en tant que "paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme", selon la description du paragraphe 39(i) des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial* (1997).

Histoire et Description

Histoire

En 1734, Charles III (Carlo Borbone), fils de Philippe V, accède au trône de Naples, ce royaume autonome dégagé de la domination espagnole. C'est en 1750 qu'il décide la construction d'un nouveau palais royal destiné à rivaliser avec le palais de Versailles, sinon à le dépasser, en tant que symbole du nouveau royaume. Cet édifice est conçu pour être le centre d'une nouvelle ville chargée de concurrencer les plus grandes métropoles européennes. Charles III s'attache les services de Luigi Vanvitelli, qui travaille à l'époque à la restauration de la basilique Saint-Pierre de Rome. La première pierre est posée en 1752. La construction se poursuivra jusqu'à la mort de Vanvitelli en 1773, sous le règne de Ferdinand IV, successeur de Charles.

Le Bosco di San Silvestro (Bois de Saint-Sylvestre) des deux collines avoisinantes de Montemaiuolo et Montebriano est couvert de vignes et de vergers lorsque, en 1773, Ferdinand IV décide de le réunir à un territoire adjacent pour créer une réserve de chasse. L'étage du bâtiment qui s'y trouve fait office de pavillon de chasse alors que l'on utilise le rez-de-chaussée à des fins agricoles.

La colline de San Leucio doit son nom à l'église lombarde érigée à son sommet. Au 16^{ème} siècle, la lignée princière de Caserte, les Acquaviva, fait construire un pavillon de chasse à son pied : le Belvédère. Charles III achète ce fief et, en 1773, Ferdinand IV ordonne des travaux sur le "vieux pavillon de chasse", travaux qu'il abandonne à la mort de son fils. Le Belvédère est restauré de 1776 à 1778 et son hall principal transformé en église.

En 1778, le roi décide de lancer la production de la soie. Son architecte, Collecini, convertit le bâtiment à cet effet : il en fait le centre d'un vaste complexe industriel comprenant une école, des logements pour les professeurs, des locaux pour l'élevage des vers à soie et des installations de filage et teinture de la soie. En 1789, il promulgue une série de lois destinées à réglementer la colonie royale de San Leucio. Elles définissent les tarifs à la pièce, abolissent les dotes et ordonnent que tous les ouvriers soient vêtus de la même manière, mesures évoquant une forme de proto-socialisme. Au cours de la décennie suivante, on élabore les plans d'agrandissement du village et Collecini réalise la conception de la nouvelle ville de Ferdinandopolis qui, en raison de l'occupation française, restera à l'état de rêve.

Les étangs des jardins du Palais Royal, la manufacture royale de la soie et la nouvelle ville prévue exigent de grandes quantités d'eau, d'où la construction de l'aqueduc Carolino, achevé en 1769 et destiné à acheminer l'eau de la source Fizzo jusqu'au sommet de la colline Montebriano, à 38 km de là. La dernière section traverse les collines Tifatini, dont le village médiéval de Casertavecchia constitue, avec sa cathédrale romane, une partie du panorama visible du domaine royal.

En 1744, Charles III acquiert le riche domaine de Carditello. Le pavillon de chasse qui s'y trouve est construit en 1784 en tant qu'élément de l'ensemble de maisons rurales et routes se propageant en éventail depuis le bâtiment central. Les appartements royaux sont au centre, encadrés de part et d'autre par des pièces à usage agricole, dont des activités d'élevage. Des courses de chevaux ont lieu dans la cour d'honneur en forme de cirque romain et décorée de fontaines et d'obélisques. Au 19^{ème} siècle Ferdinand II ordonne l'extension des activités agricoles.

Description

Le plan du *Palais Royal* est rectangulaire, avec quatre vastes cours intérieures se croisant à angle droit. Il occupe 45 000 m² et ses cinq étages s'élèvent à une hauteur de 36 m. Les 143 fenêtres de la façade principale ainsi que les 1 200 salles et 34 escaliers du bâtiment témoignent de sa taille. Le bâtiment est construit en brique et la façade de ses deux niveaux inférieurs est garnie de moellons en travertin. L'ensemble de la structure est couronné d'une coupole centrale (quatre tours d'angle étaient prévues, qui ne seront jamais construites, Vanvitelli étant mort avant de les dessiner). Devant la façade principale se trouve la cour d'honneur elliptique, de laquelle part la monumentale artère principale Charles III, conduisant à Naples.

À l'intérieur, trois vestibules octogonaux sont alignés le long de l'axe principal du bâtiment et font office de point de rayonnement pour le bâtiment entier. Le monumental escalier principal donne accès aux appartements royaux, décorés et meublés dans le style du 18^{ème} siècle. Le vestibule inférieur s'ouvre

sur la chapelle, directement inspirée par celle de Versailles. Autre élément remarquable, le théâtre royal est un magnifique spécimen de conception architecturale du 18^{ème} siècle.

Le *Parc*, situé derrière le palais, est l'œuvre de Luigi Vanvitelli ; il sera achevé par son fils Carlo. L'axe principal est ponctué d'une série de fontaines baroques et de plans d'eau, sur une longueur totale de 3 km. Cette magnifique perspective prend fin à la Grande Fontaine, dont les cascades tombent d'une hauteur de 150 m dans un bassin orné à l'image d'une Diane au bain observée par l'infortuné Actéon.

Les quelque 25 ha du *jardin anglais* sont dessinés en 1782 par le paysagiste britannique G.A. Graefer à l'attention de Marie-Caroline d'Autriche, épouse de Ferdinand IV et sur la recommandation de Sir William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à la Cour de Naples et du grand botaniste Sir Joseph Banks. Excellent exemple de jardin romantique, on y trouve des arbres exotiques, des plantes rares, de petits ruisseaux et bassins et des ruines décoratives artificielles.

Gestion et Protection

Statut juridique

Le Palais Royal et le parc, de même que le jardin anglais, le Bosco di San Silvestro, le domaine du Belvédère, le village de Casertavecchia et le pavillon de chasse de Carditello sont protégés par la loi fondamentale N° 1089/1939 sur les antiquités italiennes. L'ancien domaine royal de San Leucio, Monte Sommacco, Monte Marmorella, les collines Tifatini, la zone entourant Casertavecchia et le terrain situé de part et d'autre du Viale Carlo III sont couverts par la loi fondamentale N° 1497/1939 sur la protection de l'environnement.

Gestion

Le palais et le parc, qui accueillent plus d'un million de visiteurs par an, le Bosco di San Silvestro et l'aqueduc Carolino sont des propriétés nationales. La municipalité de Caserte est propriétaire du domaine du Belvédère alors que le pavillon de chasse de Carditello appartient au Syndicat de distribution d'eau du bassin Volturno inférieur.

La gestion du Palais Royal et du parc, jardin anglais compris, échoit à la *Soprintendenza per i Beni Ambientali, Architettonici, Artistici e Storici per le Provincie di Caserta e Benevento*, agence régionale du Ministère des Biens Culturels et de l'Environnement (*Ministero per i Beni Culturali e Ambientali*). Cet organisme est également responsable de la surveillance de tous les monuments protégés de la région. Certaines parties du complexe du Palais Royal sont utilisées par l'armée de l'air italienne qui a la responsabilité de leur gestion. L'entretien du parc est confié à une entreprise indépendante travaillant sous contrat renouvelable annuellement.

Le Bosco di San Silvestro est géré par des bénévoles du World Wildlife Fund for Nature (WWF), qui le préservent en tant qu'oasis de flore et de faune ouvert au public. La municipalité de Caserte gère le domaine du Belvédère, les collines Tifatini et les pavillons de chasse de Monte Sommacco et Monte Marmorella

La Soprintendenza attend un accord suite à sa demande visant à faire classer au titre des dispositions de la loi N° 1497/1939 une vaste zone entourant le domaine entier, à l'intérieur de laquelle des contrôles seront imposés pour toute nouvelle construction.

Un plan de gestion paysagère (*Piano Paesistico*) conforme aux dispositions de la loi N° 1497/1939 et affecté au domaine de San Leucio, aux deux pavillons royaux et aux collines Tifatini a reçu l'accord du Ministère des Biens Culturels et de l'Environnement en janvier 1996. Ce plan limite les interventions à celles nécessaires à la préservation des arbres ou à la restauration de zones endommagées par le feu ou toute autre cause.

L'aqueduc Carolino, toujours en service, achemine l'eau vers la ville. Sa maintenance est régulièrement assurée par la régie de distribution d'eau.

L'élaboration d'un plan de gestion du domaine du Belvédère, dont les travaux de restauration se poursuivent, est en cours.

Conservation et Authenticité

Historique de la conservation

Pendant de nombreuses années, tous les biens constituant cette proposition d'inscription ont fait l'objet d'interventions de conservation de la part des autorités responsables, de manière ininterrompue en ce qui concerne le Palais Royal et le parc.

Les projets actuels comprennent la construction de parcs de stationnement pour le personnel et les visiteurs (celui des visiteurs étant implanté sous la Piazza d'Armi, devant le palais), destinés à éliminer les voitures du complexe lui-même, ainsi que des travaux de nettoyage et restauration majeurs sur les façades du palais.

La malencontreuse introduction du daim dans le Bosco di San Silvestro s'est traduite par de graves dommages sur les sous-bois, ce qui constitue une menace pour les arbres. Un projet de restauration de l'environnement est en cours afin de réparer les dégâts. D'autres travaux de conservation sont actuellement effectués sur les bâtiments compris dans la zone.

Le domaine historique du Belvédère, fait également l'objet de travaux afin de réhabiliter tous les bâtiments résidentiels et industriels.

Le propriétaire du domaine de Carditello n'ayant assuré ni la restauration des bâtiments de moindre importance, ni celle de la zone environnante, un plan de restauration globale est en cours d'élaboration avec le concours du ministère.

Authenticité

Le degré d'authenticité de ce complexe de bâtiments et d'espaces ouverts est élevé. L'aspect originel est bien préservé et les intrusions inopportunes ou peu respectueuses ne dépassent pas un minimum tolérable.

Le Bosco di San Silvestro, le vaste domaine de San Leucio et les collines Tifatini, que les activités postérieures au 18^{ème} siècle ont fait disparaître en grande partie, constituent des exceptions.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expert de l'ICOMOS a visité le bien en mars 1997. L'ICOMOS a d'autre part obtenu le conseil de son Comité International sur les Jardins et Sites Historiques.

Caractéristiques et analyse comparative

Le complexe de Caserte a été créé délibérément afin de rivaliser avec Versailles et Madrid, auxquels on le compare inévitablement. Il se caractérise par son adaptation au paysage environnant et son intégration à l'ensemble des éléments individuels existant pour former un tout cohérent, à l'inverse des domaines royaux et aristocrates comparables qui ont cherché à modifier cet environnement ou l'ont ignoré totalement. Le développement industriel idéaliste du domaine du Belvédère est lui aussi unique dans le cadre de tels complexes monumentaux.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

La gestion du palais est répartie entre plusieurs organismes : la Soprintendenza, le Ministère de la Défense et l'Office du Tourisme. Il est urgent d'introduire une forme efficace de coordination afin d'éviter le fractionnement des efforts et les conflits d'intérêt.

Tout aussi urgent est le besoin de la mise sur pied d'un plan de gestion globale du parc couvrant entre les parties des aspects tels que la régulation de la circulation et la maintenance à caractère scientifique. Il serait judicieux de créer un groupe de travail restreint composé d'un architecte, d'un botaniste et d'un historien de l'art afin de surveiller l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan. (Dans ce contexte, le compte-rendu de la mission de l'ICOMOS met l'accent sur le besoin de restauration au niveau de certaines statues bordant les bassins).

Les travaux paysagistes ordonnés par Ferdinand IV dans le Bosco di San Silvestro ont été masqués dans une large mesure. L'ICOMOS estime qu'il serait souhaitable de préparer des plans de restauration à ce niveau ; en effet, sa valeur culturelle serait nettement plus grande s'il se présentait en tant qu'exemple supérieur de l'art paysagiste du 18^{ème} siècle plutôt que comme une "oasis" naturelle.

Des discussions sont en cours quant à l'avenir de la station de chemin de fer sise sur la place principale baroque et postérieure à la Seconde Guerre mondiale. Selon l'ICOMOS, il est souhaitable qu'elle soit remplacée par une structure plus en harmonie avec l'aspect général de la place.

L'ICOMOS avait recommandé vivement que la zone dont l'inscription est proposée sur la Liste du Patrimoine mondial soit réduite. Il n'était pas approprié d'y inclure ni la totalité des 343 ha de San Leucio, ni les 525 ha des collines Tifatini, qui ont presque totalement perdu leurs caractéristiques culturelles historiques. Des propositions détaillées avaient été discutées par la mission d'expert de l'ICOMOS et la Soprintendenza.

Par la suite, l'Etat Partie a fourni une documentation complémentaire. Elle indique une zone proposée pour inscription plus restreinte, comme suggéré par l'ICOMOS. La Soprintendenza constitue une commission qui doit coordonner tous les travaux sur l'ensemble du palais. La Soprintendenza s'est aussi engagée à restaurer le Bosco di San Silvestro comme exemple de l'art paysagiste du 18^{ème} siècle, en collaboration avec le Comitato Nazionale per i Giardini Storici.

Recommandation

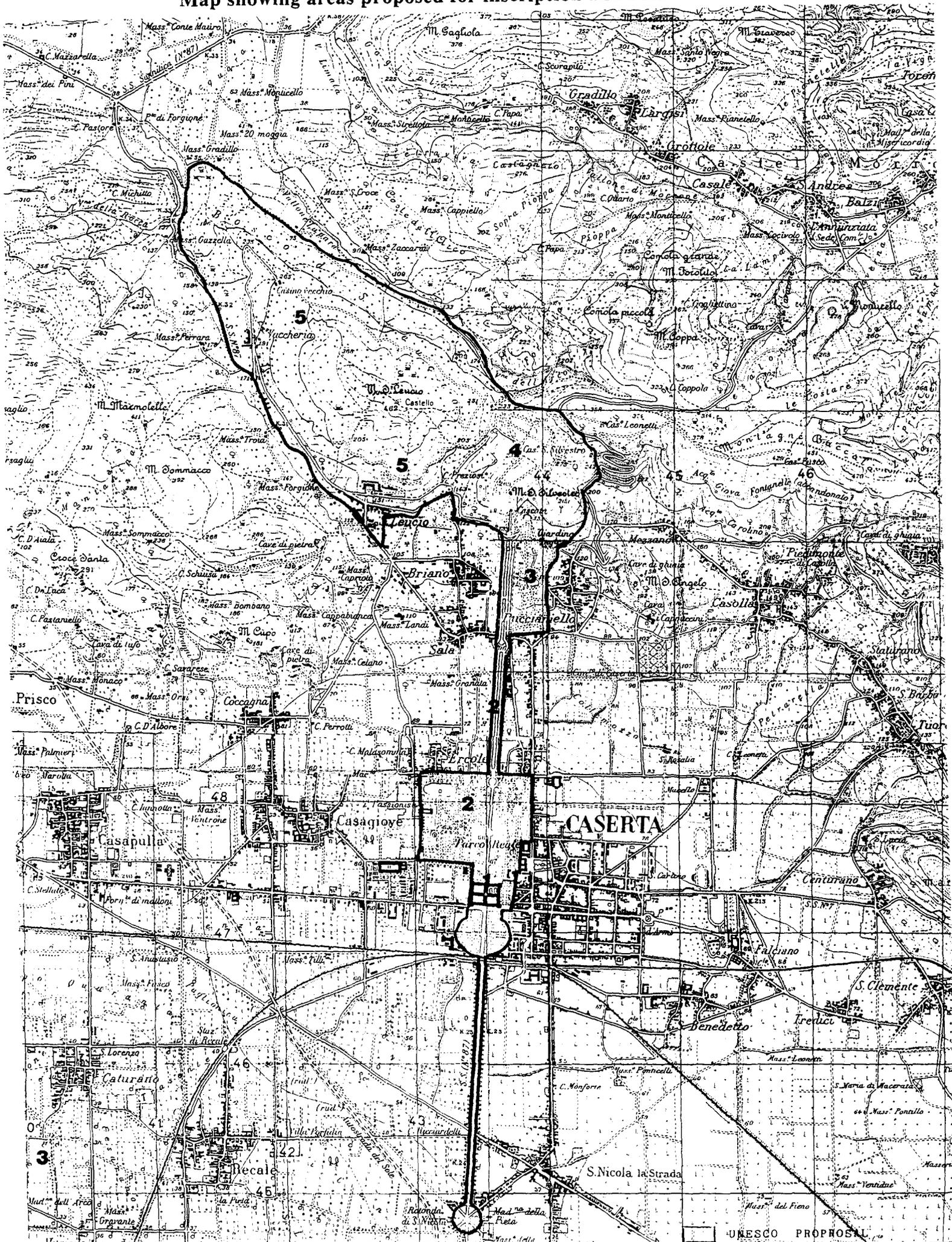
Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des *critères i, ii, iii, et iv* :

L'ensemble monumental de Caserte, bien que bâti sur le même modèle que d'autres domaines royaux du 18^{ème} siècle, est exceptionnel par l'étendue de sa conception puisqu'il comprend non seulement un imposant palais et un parc mais également une grande partie du paysage naturel environnant ainsi qu'une ambitieuse ville nouvelle agencée selon les préceptes de planification urbaine de son époque. Le complexe industriel du Belvédère, conçu pour la production de la soie, est également d'un grand intérêt en raison des principes idéalistes sous-jacents à sa conception et à sa gestion d'origine.

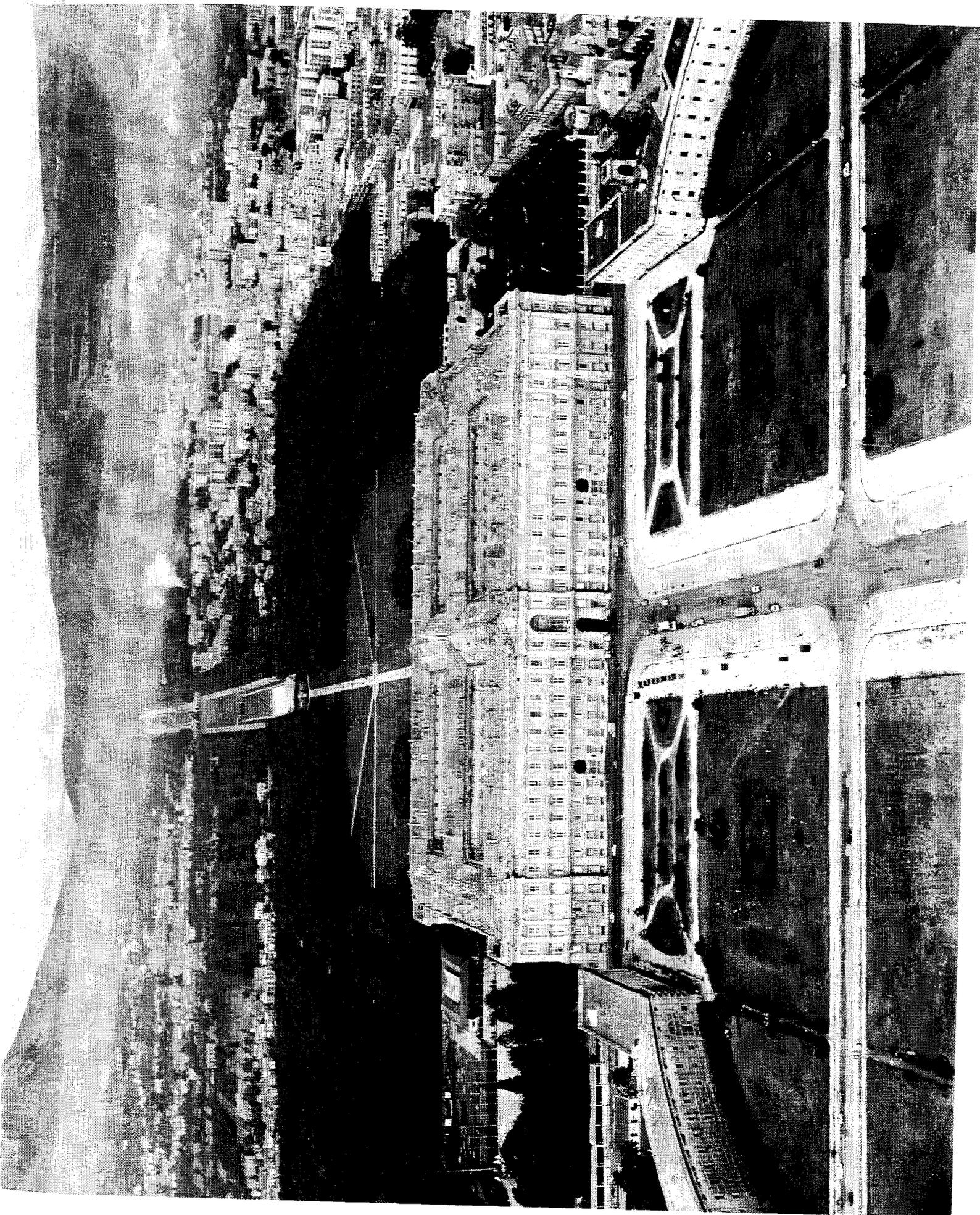
ICOMOS, septembre 1997

Caserta :

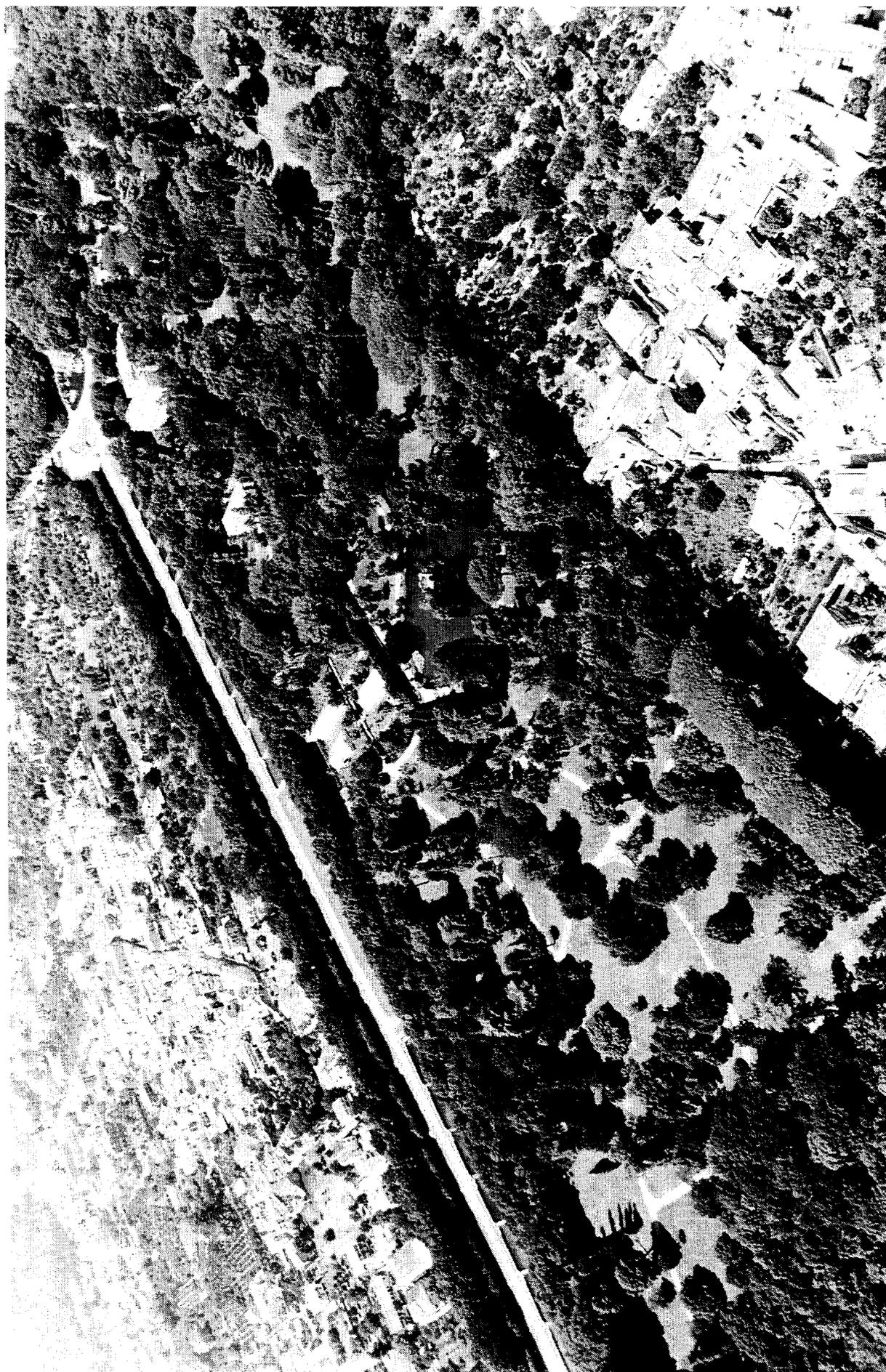
Carte indiquant les zones proposées pour inscription et la zone tampon /
 Map showing areas proposed for inscription and buffer zone



1) ROYAL PALACE 2) PARK 3) ENGLISH GARDEN 4) S. SILVESTRO 5) S. LEUCIO



Caserta :
Vue aérienne du palais et du parc /
Aerial view of palace and park



Caserta :
Le jardin anglais /
The English garden